



ADMINISTRATION COMMUNALE DE GREZ-DOICEAU
SERVICE ENVIRONNEMENT

PRÊT DE GOBELETS REUTILISABLES
CONDITIONS DU PRÊT

VOUS SONT PRÊTÉS GRATUITEMENT :

- GOBELETS réutilisables portant le logo Grez-Doiceau rangés dans
- CAISSE(S) DE RANGEMENT À COUVERCLE
- PANNEAUX DE COMMUNICATION (biffer mentions inutiles) :
 - petit(s) panneau(x) A2 (+ flèche(s))
 - grand(s) chevalet(s)
 - pop-up

Chaque gobelet sera prêté contre une caution de minimum 1 € par l'organisateur de la manifestation à chaque utilisateur. La caution lui sera restituée lorsqu'il remettra le gobelet à l'organisateur.

Un inventaire préalable et un inventaire final sont établis tant pour les gobelets, les caisses que pour le matériel de communication prêtés.

Si, après inventaire final, le nombre de gobelet initial n'est pas atteint. Les cautions non rendues aux utilisateurs devront être remises à la commune afin de compenser la perte des gobelets. (à raison d'1 €/gobelet)

L'emprunteur s'engage à gérer le matériel prêté en «bon père de famille» et à le restituer dans un état impeccable, c'est-à-dire qu'au terme de l'activité, les gobelets sont rendus à la commune, **nettoyés, parfaitement séchés, empilés (piles de 20) et rangés dans les caisses** (également propres et sèches).

Personne de contact à la commune : Claudia Bouxain-éco-conseillère - 010 84 83 55
environnement@grez-doiceau.be

Manifestation :

Personne responsable :

Lieu :

Date manifestation/fête: / /

Tél. Mail :

Date du prêt :

SIGNATURES

Pour la commune,

Pour la manifestation,

Date du retour : Nb gobelets rendus : ⇨ Montant payé : €

SIGNATURES

Pour la commune,

Pour la manifestation,